

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne  
7, boulevard Solferino - BP 90714  
35007 Rennes Cedex  
02 99 30 62 30  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)  
[fondation-patrimoine.org](http://fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur



### VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

5 rue Simone Veil  
22400 Lamballe-Armor  
02 96 50 00 30  
[contact@lamballe-armor.bzh](mailto:contact@lamballe-armor.bzh)  
[lamballe-armor.bzh](http://lamballe-armor.bzh)

### AMIS DE L'ORGUE DE LAMBALLE

02 96 50 74 04

### ► Nos partenaires



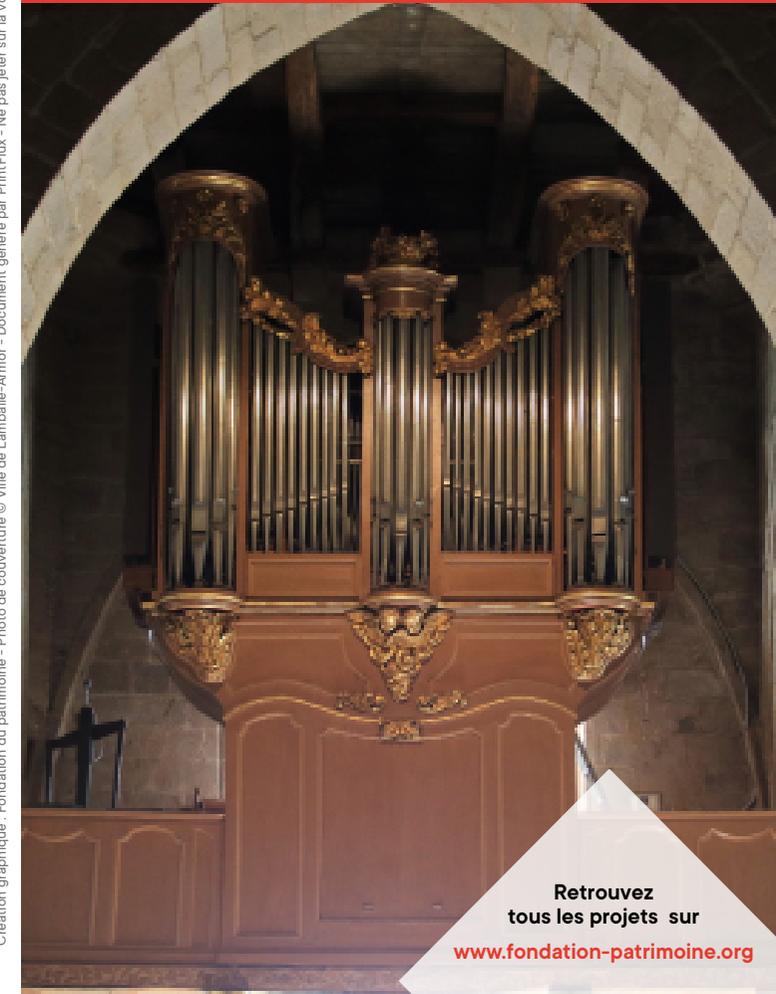
► Je donne !

Pour la restauration de

## L'orgue de l'église Saint-Jean à Lamballe-Armor

Côtes d'Armor

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Lamballe-Armor - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Soignez l'orgue fatigué pour que résonne toute sa musicalité !

### ◆ ◆ LE PROJET

L'entretien du remarquable orgue de l'église Saint-Jean doit être réalisé tous les 15 à 20 ans. Pour ce faire, il doit être intégralement démonté, nettoyé puis remonté après restauration. Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés, notamment des moisissures, un soufflet fragilisé, une oxydation et un affaissement de tuyaux. Ces détériorations entraînent une perte d'harmonie et d'accord de l'instrument. Pour que les organistes puissent continuer à partager leur art et leurs connaissances, l'orgue doit bénéficier d'un entretien doublé d'une restauration.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Construit en 1777 par Le Texier, facteur d'orgues rennais, l'orgue de l'église Saint-Jean est ensuite restauré aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles par les nantais Le Logeais et Renaud. Sa valeur patrimoniale est reconnue par un classement au titre des Monuments historiques, d'abord en 1908 pour l'ensemble buffet-tribune puis en 1987 pour la partie instrumentale.

L'orgue se compose de : 2 claviers de 54 touches en chêne plaqué d'ivoire et en ébène, 23 jeux, un pédalier droit de 30 notes, 1 409 tuyaux en étain. Instrument de facture romantique, les organistes peuvent néanmoins interpréter les œuvres d'autres époques grâce à une polyvalence intéressante qui ne nuit pas à sa spécificité : Couperin,

Clérambault, Bach, Mendelssohn, Franck, Vienne...

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Grâce à l'investissement des Amis de l'orgue de Lamballe combiné à celui de la ville, l'orgue de l'église Saint-Jean reste un instrument vivant. Il permet d'offrir, par ses résonances, des récitals et des concerts, de jouer de multiples compositions. Il transmet ainsi un savoir-faire séculaire.

### ◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Il sera proposé aux donateurs, en plus d'un reçu fiscal :

- Formule n°1, pour 20€ : Parrainage d'un tuyau + citation du donateur + information sur le suivi du chantier ;
- Formule n°2, pour 50€ : Formule n°1 + remise d'un certificat au donateur ;
- Formule n°3, pour 100€ : Formule n°2 + 2 places pour un concert d'orgue ;
- Formule n°4, pour 200€ : Formule n°3 + visite commentée de l'orgue ;
- Formule n°5, pour 500€ : Formule n°4 + 5 invitations à la soirée inaugurale.

<b>Montant des travaux</b>	<b>193 360 € HT</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>Septembre 2021</b>

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean à Lamballe-Armor

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[fondation-patrimoine.org/77328](http://fondation-patrimoine.org/77328)

ou en flashant le QR code ci-contre



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**

**Orgue de l'église Saint-Jean à Lamballe-Armor**

#### Le montant de mon don est de

80 €    150 €    250 €    500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

© Ville de Lamballe-Armor

